

---

**BANQUE CENTRALE des COMORES**

**ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOTURE**

**LE 31 DECEMBRE 2015**

**TABLE DES MATIERES - 31 DECEMBRE 2015**

---

	<b>Pages</b>
Rapport des commissaires aux comptes	1 - 1(a)
Bilan	2
Compte de résultat	3
Etat de variation des fonds propres	4
Etat des flux de trésorerie	5
<hr/>	
Notes explicatives sur les états financiers	6 - 22

## BANQUE CENTRALE des COMORES

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Ce rapport est destiné aux membres du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Comores "la Banque". Nos travaux d'audit ont été effectués afin de nous permettre de faire état des éléments requis dans notre rapport d'audit et dans aucun autre but. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la Banque Centrale des Comores et l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour nos travaux d'audit, pour notre rapport, ainsi que les opinions qui y sont formulées.

#### Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers de la Banque Centrale des Comores, figurant aux pages 2 à 22 qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015 et le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clôturé à cette date, et un résumé des principaux principes comptables et autres notes explicatives.

#### *Responsabilités du Conseil d'Administration*

D'après les statuts de la Banque, il est de la responsabilité des membres du Conseil d'Administration de tenir des registres comptables adéquats qui reflètent avec suffisamment d'exactitude et à tout moment la situation financière de la Banque et de s'assurer que les états financiers sont conformes au Référentiel Comptable de la Banque. Le Conseil d'Administration est également responsable de la protection des biens de la Banque et par conséquent, il se doit de prendre des mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités. Cette responsabilité inclut: la mise en place, l'application et la gestion de contrôles internes pertinents à l'élaboration et à une présentation sincère des états financiers, ne comportant pas d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs; la sélection et l'application de normes comptables appropriées; et l'émission d'estimations comptables raisonnables par rapport aux circonstances.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

Il est de notre responsabilité d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales de vérification et de certification des comptes ("International Standards on Auditing"). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences d'éthique et que nous planifions et effectuons notre audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste en un examen au moyen de contrôles, des justificatifs relatifs aux montants et aux renseignements contenus dans les états financiers. Le choix des contrôles dépend du jugement des commissaires aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'anomalies significatives, dues à des fraudes ou des erreurs. En procédant à ces évaluations des risques, les commissaires aux comptes prennent en compte les contrôles internes pertinents à l'élaboration et une présentation sincère des états financiers permettant la mise en place de procédures d'audit appropriées, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la Banque. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables et les estimations significatives retenues par le Conseil d'Administration ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.



**BANQUE CENTRALE des COMORES**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**

Nous estimons que les éléments probants recueillis lors de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour exprimer notre opinion.

**Opinion**

A notre avis, les états financiers figurant aux pages 2 à 22 reflètent fidèlement et sincèrement la situation financière de la Banque Centrale des Comores au 31 décembre 2015, le résultat de ses opérations ainsi que le flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et sont conformes aux Référentiel Comptable propre à cette Banque.

---

*BDO & CO*  
**BDO & CO**

*Experts Comptables*

*Ameenah Ramdin*

**Ameenah Ramdin, FCCA, ACA**  
Agrée par la FRC

Port Louis,  
Mauritius.

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

	<u>Notes</u>	<u>2015</u> FC Millions	<u>2014</u> FC Millions
<b>ACTIFS</b>			
Avoirs en or	5	304	309
Avoirs en devises	6	82,977	62,000
Relations avec le FMI	7	12,594	11,958
Créances sur le Trésor	8	11,056	15,293
Autres créances	9	741	638
Comptes de régularisation et divers	10	365	307
		<u>108,037</u>	<u>90,505</u>
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>			
Immobilisations corporelles	11	3,131	2,884
Immobilisations incorporelles	12	13	22
		<u>3,144</u>	<u>2,906</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>111,181</u>	<u>93,411</u>
<b>PASSIFS</b>			
Billets et pièces en circulation	13	33,204	27,217
Engagements en devises	14	171	108
Relations avec le FMI	7	18,412	17,414
Comptes des banques résidentes	15	28,110	25,826
Comptes du Trésor	16	14,518	6,548
Comptes des entreprises publiques	17	1,886	874
Autres dépôts	18	63	23
Comptes de régularisation et divers	19	406	1,190
Capitaux propres	20	14,155	13,696
Résultat de l'exercice	21	256	515
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>111,181</u>	<u>93,411</u>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.

Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

## COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2015

	<u>Notes</u>	<u>2015</u> FC Millions	<u>2014</u> FC Millions
<b>PRODUITS</b>			
Produits net d'intérêts	22	1,439	1,290
Résultat net des opérations avec la clientèle	23	<u>328</u>	<u>329</u>
Produits net bancaire		<u>1,767</u>	<u>1,619</u>
<b>CHARGES</b>			
Charges de personnel	24	581	590
Charges de matériel d'émission	25	<u>375</u>	<u>278</u>
Dotations aux amortissements et provisions	26	384	438
Autres charges	27	<u>299</u>	<u>280</u>
		<u>1,639</u>	<u>1,586</u>
Autres produits d'exploitation	28	25	22
Reprises des provisions	29	<u>129</u>	<u>116</u>
		<u>154</u>	<u>138</u>
<b>Résultat de l'exploitation</b>		<b>282</b>	<b>171</b>
Résultats exceptionnels	30	<u>(26)</u>	<u>344</u>
<b>Résultat de l'exercice</b>	21	<u><u>256</u></u>	<u><u>515</u></u>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.  
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).

BANQUE CENTRALE des COMORES

ETAT DE VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31 DECEMBRE 2015

	Capital		Ecart de réévaluation		Fonds de dotation		Réserve légale		Réserve pour investissement		Réserve spéciale de réévaluation		Réserve pour garantie de change		Subventions d'investissement		Provisions		Total	
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions
Solde au 1er janvier 2015	3,000		380		341		2,157		602		5,159		1,457		254		346		13,696	
Affectation	-		-		-		257		-		160		-		-		67		484	
Utilisation	-		-		-		-		-		-		-		(25)		-		(25)	
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>3,000</b>		<b>380</b>		<b>341</b>		<b>2,414</b>		<b>602</b>		<b>5,319</b>		<b>1,457</b>		<b>229</b>		<b>413</b>		<b>14,155</b>	
Solde au 1er janvier 2014	3,000		380		341		1,994		602		4,962		1,457		243		204		13,183	
Affectation	-		-		-		163		-		197		-		27		142		529	
Utilisation	-		-		-		-		-		-		-		(16)		-		(16)	
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>3,000</b>		<b>380</b>		<b>341</b>		<b>2,157</b>		<b>602</b>		<b>5,159</b>		<b>1,457</b>		<b>254</b>		<b>346</b>		<b>13,696</b>	

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.  
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et I(a).

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2015

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		
Résultat de l'exercice	256	515
Amortissements et provisions		
-immobilisations corporelles	560	458
-immobilisations incorporelles	10	6
-immobilisations mises aux rebuts	1	3
-subventions d'investissement	(25)	(16)
-provision pour évacuation sanitaire	3	-
-provision pour congés payés	-	13
-gain sur vente d'investissement	-	(169)
-dividendes perçus sur titres de participation	-	(11)
-gain sur vente de DTS	-	(87)
-provision pour frais d'émissions	64	129
<b>Flux provenant du compte des résultats</b>	<b>869</b>	<b>841</b>
<b>Variation des disponibles, réalisables et exigibles</b>		
-relations avec le FMI	(1)	1,735
-créances sur le trésor	4,765	193
-autres créances	(103)	(9)
-régularisation et divers - actif	(58)	163
-billets et pièces en circulation	5,987	3,305
-engagements en devises	63	(67)
-banques résidentes	2,284	4,595
-comptes du trésor	7,970	(2,985)
-comptes des entreprises publiques	1,012	706
-autres dépôts	40	(14)
-régularisation et divers - passif	(784)	610
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>22,044</b>	<b>9,073</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		
Acquisition des immobilisations corporelles	(808)	(724)
Cession des immobilisations	-	2
Acquisition des immobilisations incorporelles	(1)	(3)
Vente de titres de participation	-	219
Dividendes perçus sur titres de participation	-	11
Prêt avancé	-	(1,000)
Remboursement du prêt	-	1,000
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(809)</b>	<b>(495)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		
Dividendes	(258)	(162)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(258)</b>	<b>(162)</b>
<b>Variation nette de flux de trésorerie et équivalents des trésorerie</b>	<b>20,977</b>	<b>8,416</b>
Différences des changes	(5)	37
Trésorerie et équivalents des trésorerie en début de période	62,309	53,856
<b>Trésorerie et équivalents des trésorerie en fin de période</b>	<b>83,281</b>	<b>62,309</b>
<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DES TRESORERIE AUX 31 DECEMBRE</b>		
Avoirs en or	304	309
Avoirs en devises	82,977	62,000
<b>Total</b>	<b>83,281</b>	<b>62,309</b>

Les notes explicatives figurant aux pages 6 à 22 font parties intégrante de ces états financiers.  
Rapport des commissaires aux comptes aux pages 1 et 1(a).



## 1. PROFILE DE LA BANQUE

La Banque Centrale des Comores ("la Banque") est un établissement public comorien régi par ses statuts et par la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et l'Union des Comores. Son siège est établi à Moroni, Place de France, Grande Comores. Elle a des agences situées à Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli).

La Banque a pour mission de:

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union des Comores;
- émettre les billets de banque et des monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire sur le territoire de l'Union des Comores;
- conduire la politique de change de l'Union des Comores;
- détenir et gérer les avoirs en or et les réserves officielles de change de l'Union des Comores; et
- promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES

---

Les principes comptables adoptés par la Banque sont les suivants:

### (a) Principe de base

Les états financiers de la Banque Centrale des Comores sont établis suivant le manuel de procédures comptables propre à cette banque, tous définis dans un 'Référentiel Comptable'. En l'absence de dispositions particulières comptable, la Banque a défini ce référentiel applicable en se fondant sur les principes comptables généraux. Ces principes doivent servir de guide pour le choix des méthodes de comptabilisation des opérations qui n'ont pas fait l'objet d'une réglementation spécifique. Toute opération réalisée par la Banque et pour laquelle aucune règle d'enregistrement précise n'a été établie doit être portée à la connaissance de la Direction de la comptabilité qui définit les modes d'enregistrement retenus en fonction des principes exposés ci-après.

Ces états financiers sont préparés sur la base du coût historique sauf que certains actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont libellés en franc comorien (FC), dont la parité fixée par rapport à l'Euro est de: Euro 1 = FC 491,96775.

La préparation des états financiers en conformité avec les normes comptables de la Banque requiert l'utilisation d'estimations. L'utilisation de ces estimations requiert aussi à la Direction d'exercer ses jugements dans l'application des principes et méthodes comptables de la Banque. Les hypothèses affectant les montants reportés dans les états financiers et les notes afférentes sont élaborées dans la Note 4.

### (b) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont reconnus dans l'état de la situation financière de la Banque lorsque ces derniers sont partie prenante aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les normes comptables adoptés par la Banque par rapport aux instruments financiers sont comme suit:

#### (i) *Avoirs en or*

Les avoirs en or détenus par la Banque sont comptabilisés au bilan sur la base de leur poids, au cours évalué le 31 décembre et publié par la Banque Centrale Européenne. Les plus ou moins-values latentes sont comptabilisés au compte de réserve spéciale de réévaluation quelque soit sa nature, gain ou perte de change. La différence de change provenant de la cession d'or sera comptabilisée dans le compte de résultat.

#### (ii) *Avoirs en devises*

Les avoirs en devises consistent les soldes des:

- différentes caisses existants au siège et dans les agences;
- des avoirs extérieurs auprès du Trésor Français qui sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euro à la date de réalisation; et
- autres avoirs extérieurs sous forme de compte courant.

La différence de change provenant de la cession de dollars sera comptabilisée dans le compte de résultat.

**2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)****(iii) Relations avec le FMI**

Les comptes FMI sont libellés dans la monnaie du fonds, Droits de Tirages Spéciaux (DTS). Les opérations sont enregistrées en francs comoriens sur la base du cours de Trésorerie DTS/FC, communiqué par le fonds. La position de réserve au FMI est la différence entre les quotes-parts de l'Etat et ses souscriptions en monnaie nationale, compte non tenu des tirages au titre des ressources générales (avoirs exclus ou recours aux crédits du FMI). Les tirages effectués par l'Etat auprès du fonds se traduisent au bilan par l'inscription d'une part, de créances de la Banque sur l'Etat en monnaie nationale au niveau des opérations pour compte du Trésor et, d'autre part, des dettes vis-à-vis du FMI en DTS. Au moment des tirages, l'Etat rembourse la contrevaletur des échéances en DTS. La réévaluation annuelle des comptes FMI à l'actif et au passif se fait sur la base du cours communiqué par le FMI du dernier jour de l'année. Le résultat net dégagé est ensuite comptabilisé dans la réserve spéciale de réévaluation. La différence de change provenant de la cession de DTS sera comptabilisée dans le compte de résultat.

---

**(iv) Créances sur les banques**

Elles traduisent le montant des concours accordés par la Banque au système bancaire de la place sur la base d'un taux fixé par la Banque. Ces concours sont des avances en compte courant.

**(v) Créances sur le Trésor**

Elles sont composées des:

- concours ordinaires sur les découverts statutaires. Ces découverts sont inscrits au bilan à leur valeur nominale;
- des prêts, en contre-valeur en francs comoriens des DTS qu'elle reçoit du FMI et l'accorde à l'Etat; et
- les allocations DTS attribuées par le FMI et utilisées entièrement par l'Etat.

**(vi) Autres créances et dépôts**

Elles s'agissent des créances sur le personnel et dépôts du personnel de la Banque.

**(vii) Comptes de régularisation et divers - actif et passif**

Les fournisseurs et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale.

**(viii) Engagements en devises**

Les engagements en devises s'agissent des comptes ouverts par les institutions financières internationales à la Banque.

**(ix) Comptes des banques résidentes**

Ils comprennent les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des réseaux IFD.

**(x) Comptes du Trésor**

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes. Aucun intérêt n'est versé sur ces comptes.

**(xi) Comptes des entreprises publiques**

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat.

**(xii) Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont enregistrés à hauteur des montants reçus, net de coût direct d'émission.

## 2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(xiii) *Billets et pièces en circulation*

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Ce poste enregistre le résultat de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses en franc comorien de la Banque.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur une base linéaire. Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, et de tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée.

Les taux annuels d'amortissement appliqués sont les suivants:

<b>Immobilisations corporelles:</b>	<b>Années</b>
Bâtiments	20
Agences et aménagements	10
Matériels d'émission	5 - 10
Mobiliers	5
Matériels de transport	5
Matériels informatiques	3
Autres immobilisations corporelles	5

Les terrains ne sont pas amortis.

La durée de vie des immobilisations est revue et ajustée, si nécessaire, à la fin de chaque année financière.

Lorsque la valeur nette d'un bien est supérieure à sa valeur de réalisation, la valeur nette est ramenée à la valeur de réalisation.

Les gains et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à la valeur nette. Les résultats de cession sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

(d) Immobilisations incorporelles*Logiciels et applications informatiques*

Les immobilisations incorporelles comprennent les coûts encourus par la Banque pour l'acquisition des logiciels informatiques. Ces coûts ont été immobilisés dans les états financiers et sont amortis sur une période de 3 ans.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est réduite à sa valeur recouvrable.

(e) Reprises des provisions

En cas de diminution ultérieure du montant d'une provision et lorsque cette diminution peut être objectivement rattachée à un événement postérieur à la constatation de la provision, il est procédé à une reprise de la provision précédemment inscrite au compte de "reprises des provisions sur créances douteuses" égale au montant désormais en excès.

2. PRINCIPES COMPTABLES (SUITE)

(f) Comptes libellés en devises étrangères

Les états financiers sont libellés en franc comorien qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque.

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les gains et pertes réalisés lors du règlement de ces opérations ainsi que les pertes et gains latents constatés lors de la conversion des créances, dettes, les avoirs ainsi que les engagements envers les institutions financières étrangères, et disponibilités libellées en devises sont enregistrées au compte de résultat. Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont converties sur la base du dernier cours de change de l'exercice à moins que ces opérations ne soient couvertes par contrat de change à terme, auquel cas c'est le cours spécifié par le contrat qui est utilisé.

---

(g) Perte de valeur

A la date de clôture de chaque exercice, la Banque vérifie la valeur comptable de ses actifs pour déterminer s'il y a une indication que la valeur de ces actifs a diminué. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée dans le but de déterminer l'ampleur de la perte éventuelle qui est pris en charge. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif individuel, la Banque estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

(h) Enregistrement des produits et des charges

Les produits d'exploitation bancaire sont constitués principalement des intérêts sur produit des opérations avec le Trésor Français et intérêts perçus sur le compte spécial et les autres placements et dépôts.

Les produits des opérations diverses avec la clientèle sont enregistrés au débit des comptes des clients. Ces produits comprennent également les récupérations de frais sur la clientèle pour les prestations courantes ainsi que des frais sur des engagements par signatures. Les produits des opérations diverses sont enregistrés à la date de la réalisation de leur prestation.

Les charges d'exploitation sont comptabilisées selon le principe de la séparation des exercices.

(i) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand la Banque a une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable qu'il résultera en une sortie d'avantages économiques qui peuvent être raisonnablement estimés.

### 3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

#### 3.1 Facteurs des risques financiers

Les activités de la Banque l'exposent aux risques financiers suivants:

- risque de crédit;
- risque de fluctuation de cours de change;
- risque de fluctuation du prix de l'or;
- risque de liquidité; et
- risque de fluctuations de taux d'intérêt.

##### 3.1.1 Risque de crédit

La Banque est exposée au risque de crédit comme suit:

	Créances sur le Trésor	Autres créances et comptes de régularisation et divers	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions
Encours sains	11,056	1,106	12,162
Encours douteux (personnel licencié de la Banque)	-	78	78
<b>Total</b>	<b>11,056</b>	<b>1,184</b>	<b>12,240</b>
Provision pour créances douteuses	-	(78)	(78)
<b>Balance nette</b>	<b>11,056</b>	<b>1,106</b>	<b>12,162</b>

##### 3.1.2 Risque de fluctuation de cours de change

Les opérations de la Banque sont réalisées en franc comorien et en Euro. Puisque la parité entre le franc comorien et l'Euro est fixé à 491.96775 francs comorien pour un Euro, la Banque n'est pas exposée au risque de fluctuation de cours de change. Mais la Banque est exposée au risque de fluctuation de cours de change des ses actifs et passifs qui sont en Droits de Tirages Spéciaux (DTS) et Dollars Américain (USD).

Les profils de change des actifs et passifs financiers de la Banque sont:

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
<i>Actifs financiers</i>		
Franc comorien	3,822	8,285
Euro	82,935	61,840
Dollar Américain (USD)	62	160
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	20,914	19,911
Autres (Or)	304	309
	<b>108,037</b>	<b>90,505</b>
<i>Passifs financiers</i>		
Franc comorien	78,358	61,786
Droits de Tirages Spéciaux (DTS)	18,412	17,414
	<b>96,770</b>	<b>79,200</b>

Si le DTS avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 125 Millions (2014: +/- FC 125 Millions).

Si le USD avait été apprécié/(déprécié) par rapport à l' Euro par 5%, l'impact sur le résultat serait de +/- FC 3 Millions (2014: +/- FC 8 Millions).

##### 3.1.3 Risque de fluctuation du prix de l'or

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation du prix de l'or. Si le prix de l'or avait augmenté/(diminué) par 1%, l'impact sur la réserve spéciale de réévaluation serait de +/- FC 3,01 millions (2014: +/- FC 3,09Millions).

## 3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

## 3.1 Facteurs des risques financiers (suite)

## 3.1.4 Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidité et une capacité à lever des fonds. La Banque tend à maintenir une certaine flexibilité à lever des fonds de la FMI ou en utilisant ses avoirs en DTS auprès de la FMI. La Banque a aussi signé la convention de coopération monétaire qui accorde une convertibilité illimitée de la monnaie qu'elle émet.

Le tableau suivant présente un analyse des flux futurs actifs et les passifs financiers:

<b>2015</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>FC Millions</b>	<b>FC Millions</b>	<b>FC Millions</b>	<b>FC Millions</b>
<i>Actifs financiers:</i>				
- Avoirs en or	304	-	-	304
- Avoirs en devises	82,977	-	-	82,977
- Relations avec le FMI	7,021	-	5,573	12,594
- Créances sur le Trésor	3,184	-	7,872	11,056
- Autres créances	98	241	402	741
- Comptes de régularisation et divers	181	84	100	365
	<b>93,765</b>	<b>325</b>	<b>13,947</b>	<b>108,037</b>
<i>Passifs financiers:</i>				
- Billets et pièces en circulation	33,204	-	-	33,204
- Engagements en devise	171	-	-	171
- Relations avec le FMI	383	-	18,029	18,412
- Comptes des banques résidentes	28,110	-	-	28,110
- Comptes du Trésor	14,518	-	-	14,518
- Comptes des entreprises publiques	1,886	-	-	1,886
- Autres dépôts	63	-	-	63
- Comptes de régularisation et divers	406	-	-	406
	<b>78,741</b>	<b>-</b>	<b>18,029</b>	<b>96,770</b>
<b>Ecart</b>	<b>15,024</b>	<b>325</b>	<b>(4,082)</b>	<b>11,267</b>
<b>2014</b>				
	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>	<b>Total</b>
	<b>FC Millions</b>	<b>FC Millions</b>	<b>FC Millions</b>	<b>FC Millions</b>
<i>Actifs financiers:</i>				
- Avoirs en or	309	-	-	309
- Avoirs en devises	62,000	-	-	62,000
- Relations avec le FMI	6,733	-	5,225	11,958
- Créances sur le Trésor	6,499	778	8,016	15,293
- Autres créances	65	138	435	638
- Comptes de régularisation et divers	103	86	118	307
	<b>75,709</b>	<b>1,002</b>	<b>13,794</b>	<b>90,505</b>
<i>Passifs financiers:</i>				
- Billets et pièces en circulation	27,217	-	-	27,217
- Engagements en devise	108	-	-	108
- Relations avec le FMI	377	-	17,037	17,414
- Comptes des banques résidentes	25,826	-	-	25,826
- Comptes du Trésor	6,548	-	-	6,548
- Comptes des entreprises publiques	874	-	-	874
- Autres dépôts	23	-	-	23
- Comptes de régularisation et divers	1,190	-	-	1,190
	<b>62,163</b>	<b>-</b>	<b>17,037</b>	<b>79,200</b>
<b>Ecart</b>	<b>13,546</b>	<b>1,002</b>	<b>(3,243)</b>	<b>11,305</b>

### 3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

#### 3.1.5 Flux de trésorerie et risque de fluctuation de taux d'intérêt au valeur juste

La Banque est aussi exposée au risque de fluctuation de taux d'intérêt sur certains de ses actifs et passifs financiers. Les principaux postes financiers qui peuvent avoir un impact sur le résultat de la Banque sont décrits ci-dessous:

##### - Les dépôts auprès du Trésor Français

Le taux de placement des dépôts de la BCC auprès du Trésor Français dépend du taux de la facilité de prêt marginale de la BCE, avec un taux minima de 2,5% l'an. En 2015 et en 2014, la moyenne annuelle du taux du prêt marginal était en dessous de ce taux minima, qui a donc été appliqué.

##### - Avances statutaire à l'Etat

L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA (Banque de France) + 1,5%. Au 31 décembre 2015, si le taux de EONIA avait varié de +/- 50 points de base, le résultat de l'année aurait été +/- FC 31,3 millions (2014: +/- FC 28,7 millions).

##### - Autres actifs et passifs financiers

La variation sur les taux d'intérêt des autres actifs et passifs financiers n'ont pas un effet matériel sur le résultat de la Banque.

### 4. RECOURS A DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers conduit notamment les Administrateurs de la Banque à retenir des hypothèses en fonction de ses meilleures estimations qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, les informations relatives aux éléments d'actif et de passif éventuels, ainsi que la valeur comptable des produits et charges enregistrés durant la période. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou des conditions économiques différentes, les montants qui figureront dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

A cet égard, la Direction estime que parmi les principes comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions pour créances douteuses et les provisions pour les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

### 5. AVOIRS EN OR

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	FC Millions	FC Millions
Au 01 janvier	309	272
(Perte)/gain sur réévaluation	(5)	37
<b>Au 31 décembre</b>	<b><u>304</u></b>	<b><u>309</u></b>

6. AVOIRS EN DEVISES	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
<b>Caisse</b>		
En Euro	1,102	4,617
En Dollar Américain (USD)	15	118
	<u>1,117</u>	<u>4,735</u>
<b>Banque</b>		
Banque de France (Euro)	1	1
Federal Reserve Bank (USD)	47	42
Trésor Français (Euro) - Note 6.1	80,532	56,213
Intérêts courus (Euro) - Note 6.1	1,280	1,009
	<u>81,860</u>	<u>57,265</u>
	<u>82,977</u>	<u>62,000</u>

6.1 Les intérêts courus concernent les intérêts à recevoir sur les dépôts auprès du Trésor Français. Le taux de placement des dépôts de la Banque auprès du Trésor Français est garanti à un taux minima de 2,5% l'an. En 2015 et en 2014, la moyenne annuelle du taux appliqué pour la rémunération de ces dépôts était en dessous de ce taux minima, le taux garanti de 2,5% ayant été appliqué.

7. RELATIONS AVEC LE FMI	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
<b>Actifs</b>		
Avoirs en DTS	7,021	6,733
Quotes-parts	5,573	5,225
	<u>12,594</u>	<u>11,958</u>
<b>Passifs</b>		
Allocations DTS (Note 7.1)	5,325	4,992
Emprunts FMI (Note 7.2)	7,872	7,532
Comptes du FMI (Note 7.3)	5,215	4,890
	<u>18,412</u>	<u>17,414</u>

#### 7.1 Allocations DTS

Il s'agit des DTS alloués par le FMI à l'Etat comorien. Ils sont composés des allocations DTS entièrement utilisées par l'Etat et des allocations spéciales et générales non encore utilisées et dont la contrepartie est inscrite dans les avoirs en DTS.

	2015		2014	
	DTS	FC Millions	DTS	FC Millions
DTS alloués	8,503,183	5,325	8,503,183	4,992
DTS utilisés par l'Etat (note 8)	(716,400)	(448)	(716,400)	(421)
DTS non-utilisés par l'Etat	<u>7,786,783</u>	<u>4,877</u>	<u>7,786,783</u>	<u>4,571</u>

#### 7.2 Emprunt FMI

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Emprunt FMI FRPC	<u>7,872</u>	<u>7,532</u>

Conformément à l'article 7 de la convention passée le 1er janvier 1984 entre la Banque et l'Etat Comorien, la Banque est chargée de réaliser les tirages en DTS auprès du FMI destinés à financer l'Etat Comorien dans le cadre de la politique d'intervention du FMI. L'emprunts FMI comprennent:

- la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) pour un montant de DTS 12 571 250 (FC 7 872 Millions) (2014: 12 829 679 DTS/ FC 7 532 Millions).



## 7. RELATIONS AVEC LE FMI (SUITE)

## 7.3 Comptes du FMI

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
FMI compte n°1	378	372
FMI compte n°2	5	5
Bons du Trésor émis par le Trésor Comorien en faveur du FMI	4,832	4,513
	<u>5,215</u>	<u>4,890</u>

Tous les postes mentionnés ci-dessus sont réévalués sur la base du cours du DTS communiqué par le FMI au 31 décembre de chaque année.

## 8. CREANCES SUR LE TRESOR

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Avance à l'Etat (note 8.1)	2,733	6,880
Prêt FMI (Note 7.2)	7,872	7,532
Allocations DTS utilisées (note 7.1)	448	421
Prêts portage des actions BDC (note 8.2)	3	460
	<u>11,056</u>	<u>15,293</u>

## 8.1 Avance à l'Etat

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Avance statutaire (note 8.1.1)	2,725	5,742
Prêt consenti à l'Etat (note 8.1.2)	-	1,036
Créances rattachées	8	102
	<u>2,733</u>	<u>6,880</u>

8.1.1 La Banque peut consentir à l'Etat des découverts en compte courant dont la durée ne peut excéder 12 mois consécutifs et dont le montant total ne doit pas dépasser 20% de la moyenne annuelle des recettes ordinaires de l'Etat effectivement recouvrées au cours des trois exercices budgétaires précédents. L'avance statutaire est rémunérée mensuellement au taux EONIA+1,5%. Ces découverts sont inscrits à leur valeur nominale.

8.1.2 La BCC avait signé en date du 29 janvier 2010 avec l'Etat Comorien une convention de prêt d'un montant de FC 1 360 Millions d'une durée de dix ans dont trois ans de différé en capital avec un taux d'intérêt fixé à 3%. Le Prêt a été remboursé pendant l'année.

## 8.2 Prêts portage des actions BDC

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Prêts portage des actions BDC	-	457
Créances rattachées	3	3
	<u>3</u>	<u>460</u>

## 8. CREANCES SUR LE TRESOR (SUITE)

8.2 Prêts portage des actions BDC (suite)

Ce poste représente l'assurance du portage de 30% du capital de la BDC soit 900 actions détenues et mises en vente par l'Etat Comorien d'une valeur nominale chacune de FC 100 000. Le portage des actions est rémunéré au taux d'intérêt de 2,5%. La valeur de chaque action a été revalorisée à FC 508 366,68 suite à une mission du Cabinet FTHM Conseil en collaboration avec PriceWaterhouseCoopers. Ce prêt a été accordé en décembre 2010 et la durée de ce portage était fixée à deux ans renouvelable une fois pour une période de 6 mois. Le Prêt a été remboursé pendant l'année.

## 9. AUTRES CREANCES

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	FC Millions	FC Millions
Créances sur le personnel	608	493
Retrait complémentaire - avance aux personnel	133	145
	<u>741</u>	<u>638</u>

Les créances sur le personnel sont remboursables par prélèvement sur les salaires des employés. La valeur comptable des autres créances s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

## 10. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - ACTIFS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	FC Millions	FC Millions
Liaison chèques Mutsamudu	43	34
Retrait complémentaire - charges constatées d'avance pour la Banque	205	224
Stock de chèquiers	8	11
Autres débiteurs divers	109	38
	<u>365</u>	<u>307</u>

Les créanciers et autres créances et dettes à court terme sont inscrits à leur valeur nominale et sont libellés en franc comorien.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments		Agences et aménagements		Matériel d'émission		Mobiliers		Matériel de transport		Matériel informatique		Autres immobilisations corporelles		Immobilisations en cours		Total	
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions
Au 1er janvier 2015	1,451		1,066		3,631		421		206		303		147		122		7,347	
Acquisitions	-		-		370		-		-		-		-		438		808	
Transfer	-		61		-		30		-		25		15		(131)		-	
Mise au rebut	-		-		-		(1)		-		-		-		-		(1)	
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1,451</b>		<b>1,127</b>		<b>4,001</b>		<b>450</b>		<b>206</b>		<b>328</b>		<b>162</b>		<b>429</b>		<b>8,154</b>	

Amortissement

Au 1er janvier 2015	293		769		2,542		322		170		242		125		-		4,463	
Dotation de l'exercice	50		80		351		19		14		30		16		-		560	
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>343</b>		<b>849</b>		<b>2,893</b>		<b>341</b>		<b>184</b>		<b>272</b>		<b>141</b>		<b>-</b>		<b>5,023</b>	

Valeur nette

<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>1,108</b>		<b>278</b>		<b>1,108</b>		<b>109</b>		<b>22</b>		<b>56</b>		<b>21</b>		<b>429</b>		<b>3,131</b>	
----------------------------	--------------	--	------------	--	--------------	--	------------	--	-----------	--	-----------	--	-----------	--	------------	--	--------------	--

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments		Agences et aménagements		Matériel d'émission		Mobiliers		Matériel de transport		Matériel informatique		Autres immobilisations corporelles		Immobilisations en cours		Total		
	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	FC	Millions	
<u>Coût d'acquisition/réévaluation</u>																			
Au 1er janvier 2014	1,451		1,005		3,047		408		227		267		132		97				6,634
Acquisitions	-		2		584		-		-		15		2		136				739
Transfer	-		59		-		13		3		21		13		(109)				-
Cession	-		-		-		-		-		-		-		(2)				(2)
Mise au rebut	-		-		-		-		(24)		-		-		-				(24)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1,451</b>		<b>1,066</b>		<b>3,631</b>		<b>421</b>		<b>206</b>		<b>303</b>		<b>147</b>		<b>122</b>				<b>7,347</b>
<u>Amortissement</u>																			
Au 1er janvier 2014	243		691		2,289		287		176		220		120		-				4,026
Dotation de l'exercice	50		78		253		35		15		22		5		-				458
Mise au rebut	-		-		-		-		(21)		-		-		-				(21)
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>293</b>		<b>769</b>		<b>2,542</b>		<b>322</b>		<b>170</b>		<b>242</b>		<b>125</b>		<b>-</b>				<b>4,463</b>
<u>Valeur nette</u>																			
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>1,158</b>		<b>297</b>		<b>1,089</b>		<b>99</b>		<b>36</b>		<b>61</b>		<b>22</b>		<b>122</b>				<b>2,884</b>

## 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et applications informatiques	Immobilisation en cours	Total
	FC Millions	FC Millions	FC Millions
<b><u>Coût d'acquisition</u></b>			
Au 1er janvier 2014	107	11	118
Acquisitions	12	3	15
Transfer	11	(11)	-
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>130</b>	<b>3</b>	<b>133</b>
Acquisitions	-	1	1
Transfer	1	(1)	-
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>131</b>	<b>3</b>	<b>134</b>
<b><u>Amortissement</u></b>			
Au 1er janvier 2014	105	-	105
Dotation de l'exercice	6	-	6
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>111</b>	<b>-</b>	<b>111</b>
Dotation de l'exercice	10	-	10
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>121</b>	<b>-</b>	<b>121</b>
<b><u>Valeur nette</u></b>			
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>13</b>
Au 31 décembre 2014	19	3	22

## 13. BILLETS ET PIECES EN CIRCULATION

	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
<b>Billets et pièces en circulation</b>		
Billets	45,975	38,365
Pièces	974	956
	<b>46,949</b>	<b>39,321</b>
<b>Encaisses en monnaie nationale</b>		
Caisse Moroni	(6,492)	(6,749)
Caisse Anjouan	(6,624)	(4,689)
Caisse Fomboni	(629)	(666)
	<b>(13,745)</b>	<b>(12,104)</b>
	<b>33,204</b>	<b>27,217</b>

14. ENGAGEMENTS EN DEVISES	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
BIRD compte A	32	32
AID compte	64	64
AFD Moroni	6	9
AFD Paris	68	2
OPEC Fund	1	1
	<u>171</u>	<u>108</u>

15. COMPTES DES BANQUES RESIDENTES	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Comptes des banques résidentes	<u>28,110</u>	<u>25,826</u>

Ce poste comprend les comptes courants ouverts sur les livres de la Banque par des établissements de crédit et des IFD. Ils sont tous assujettis à constitution de réserves obligatoires auprès de la Banque. Le taux des réserves obligatoires était de 15% en 2015 (2014: 15%).

16. COMPTES DU TRESOR	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Comptes du Trésor	<u>14,518</u>	<u>6,548</u>

Il s'agit des comptes ouverts à la Banque au nom du Trésor de l'Union et du Trésor des îles autonomes et ne perçoivent pas d'intérêts.

17. COMPTES DES ENTREPRISES PUBLIQUES	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Comptes des entreprises publiques	<u>1,886</u>	<u>874</u>

Cette rubrique comprend les comptes des sociétés de l'Etat. Ils sont tenus sans frais ni commissions et ne perçoivent pas d'intérêts.

#### 18. AUTRES DEPOTS

Ce poste regroupe les comptes ouverts au nom du personnel de la Banque.

19. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS - PASSIFS	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Transferts émis d'ordre clientèle	-	378
Compensation	57	285
Transferts émis d'ordre Trésor	-	154
Cheque à régler aux clients	197	115
Transferts reçus pour la clientèle	88	81
Liaison caisse Mohéli	-	80
Fournisseurs d'exploitation	19	16
Fournisseurs d'immobilisation	14	36
Autres fournisseurs divers	31	45
	<u>406</u>	<u>1,190</u>

La valeur comptable des charges à payer et autres dettes à court terme s'approche à leur juste valeur et sont libellés en franc comorien.

20. CAPITAUX PROPRES	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Capital	3,000	3,000
Ecart de réévaluation	380	380
Fonds de dotation	341	341
Réserve légale	2,414	2,157
Réserve pour investissement	602	602
Réserve spéciale de réévaluation	5,319	5,159
Réserve pour garantie de change	1,457	1,457
Subventions d'investissement	229	254
Provisions	413	346
	<b>14,155</b>	<b>13,696</b>

*(i) Ecart de réévaluation*

Ecart de réévaluation représentent l'écart qui s'est dégagé de la réévaluation des terrains et immeubles en 2008.

*(ii) Fonds de dotation*

Le solde du fonds de dotation représente l'évaluation des terrains reçus en don de l'État.

*(iii) Réserve légale*

Réserve statutaire constituée par 50% du résultat net de l'exercice précédente.

*(iv) Réserve pour investissement*

Réserve que la Banque a constituée préalablement pour faire face à des investissements.

*(v) Réserve spéciale de réévaluation*

Cette réserve enregistre les mouvements issues de la réévaluation de DTS et de l'or à la clôture de l'exercice.

*(vi) Réserve pour garantie de change*

Cette réserve est définie à l'article n°47-2 du statut de la Banque.

*(vii) Subventions d'investissement*

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan. Elles sont amorties par virement au compte de résultat: la quote-part de subvention d'équipement (pour un montant qui correspond aux amortissements appliqués sur les investissements financés à travers les subventions d'investissement).

*(viii) Provisions*

Ce poste est la sommation des différentes provisions constituées par la Banque en vue de la couverture des risques, charges et pertes et comprend provisions pour évacuation sanitaire, provisions pour charges à étaler et provision pour congés payés.

21. RESULTAT DE L'EXERCICE	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Au 1er janvier	515	325
Dividendes	(258)	(162)
Affectation à la réserve légale	(257)	(163)
Résultat de l'exercice	256	515
Au 31 décembre	<b>256</b>	<b>515</b>

  

22. PRODUITS NET D'INTERETS	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Intérêts perçus sur le compte d'opération et le compte spécial	1,402	1,217
Intérêts perçus sur les autres placements et dépôts	4	8
Gain de change (net)	36	69
Charges d'intérêts sur le compte FMI	(3)	(4)
Produits net d'intérêts	<b>1,439</b>	<b>1,290</b>

23. RESULTAT NET DES OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Intérêts sur concours au Trésor	129	138
Intérêts comptes clientèle	6	5
Autres produits reçus de la clientèle	193	189
Intérêts versés aux établissements bancaires	-	(3)
<b>Résultat net des opérations avec la clientèle</b>	<b>328</b>	<b>329</b>

  

24. CHARGES DE PERSONNEL	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Salaire de base	355	338
Indemnité de transport	38	49
Charges sociales et retraite complémentaire	36	38
Congés payés *	38	42
Évacuations sanitaires et frais médicaux	38	47
Indemnité et autres frais de mission	32	32
Autres frais du personnel	44	44
	<b>581</b>	<b>590</b>

\* Inclus congés dû susceptible d'être indemnisés (31 décembre 2015: 1,743 jours)

  

25. CHARGES DE MATERIEL D'EMISSION	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Amortissements de matériel d'émission (note 11)	351	253
Autres frais de matériel d'émission	24	25
	<b>375</b>	<b>278</b>

  

26. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	209	205
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	10	6
Provision pour créances douteuses	78	78
Provision pour évacuation sanitaire	23	20
Provision pour frais d'émissions	64	129
	<b>384</b>	<b>438</b>

  

27. AUTRES CHARGES	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Carburant et lubrifiants	41	26
Fourniture de bureaux	18	16
Assurances	14	12
Maintenance et entretien	39	32
Frais de l'informatique	16	7
Indemnité de mission et de transport		
- le Conseil d'Administration	43	39
- le Comité d'audit	6	6
Commissaires aux comptes	17	19
Frais de télécommunication	29	23
Publicité et relation publique	8	19
Dons et subventions	7	7
Immobilisation mise au rebut	1	3
Autres frais de gestion	60	71
	<b>299</b>	<b>280</b>



28. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Quote part des subventions d'investissement	25	16
Dividendes perçus sur titres de participation	-	11
Autres produits d'exploitation - divers - net	-	(5)
	<u>25</u>	<u>22</u>

29. REPRISES DES PROVISIONS	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Reprises des provisions pour évacuation sanitaire	20	20
Reprises des provision sur congé payé	31	18
Reprises des provisions sur créances douteuses	78	78
	<u>129</u>	<u>116</u>

30. RESULTATS EXCEPTIONNELS	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
Vente des anciens billets	9	16
Gain sur vente des titres de participation	-	169
Gain sur ventes des DTS	-	87
Reprise sur provision	-	59
Pénalités aux banques résidentes	-	9
(Paiement)/produits sur opérations diverses - net	(5)	4
Paiement des indemnités pour retraite anticipé	(11)	-
Frais d'étude - construction	(19)	-
	<u>(26)</u>	<u>344</u>

## 31. PASSIF EVENTUEL

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2015, la Banque a des billets et pièces en attente à la Banque de France pour un coût total de FC 624 Millions.

32. HORS BILAN	2015	2014
	FC Millions	FC Millions
<b>Billets et pièces:</b>		
Billets et pièces en réserves	23,592	12,498
Billets et pièces en attente de destruction	182	386
Billets et pièces en attente à la Banque de France	<u>20,852</u>	<u>43,852</u>
<b>Engagement de capital:</b>		
Construction de Bâtiment	<u>264</u>	<u>-</u>